

## INDIVISION BAELE

Monsieur Le Commissaire enquêteur

A GRENOBLE, Le 9 mars 2026

A l'attention de Monsieur Georges RIVIECCIO, Commissaire Enquêteur, colonel de l'armée de terre retraité, désigné par le Tribunal Administratif de Montpellier par décision n° E25000187 / 34 en date du 06 janvier 2026.

Monsieur,

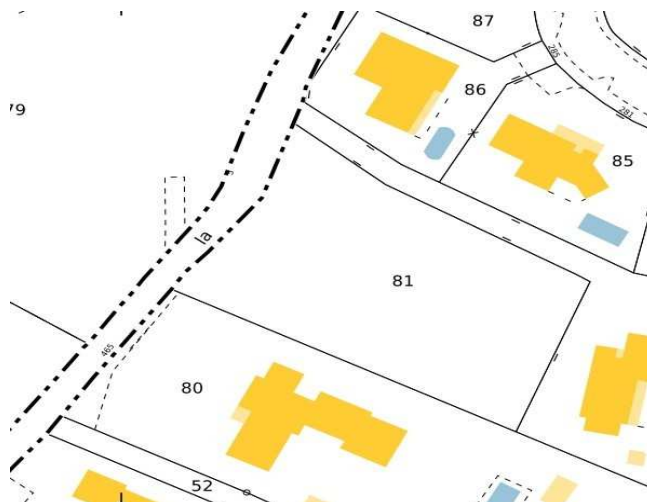
En ma qualité de conseil de mes frères et sœur, je vous écris dans le cadre de l'enquête publique.

Nous sommes propriétaires indivis par dévolution successorale de plusieurs parcelles sur la commune de MONTARNAUD avec mes oncles Xavier et Norbert BELLEC des parcelles AC n° 77 « LE MOULIN A VENT », BA n° 42 « SOUS LE PONT », AD n° 119 « SOUS LE PONT » et AC n° 81 « LES PLANTADES ».

Par jugement du Tribunal judiciaire de MONTPELLIER, il a été ordonné la vente amiable des parcelles.

L'indivision a convenu de vendre les trois premières parcelles à la commune.

En revanche, nous sollicitons le maintien du classement de la parcelle AC n° 81 en zone U dans le cadre de la révision du PLU.



Le projet est de diviser en fonction du coefficient d'occupation des sols deux ou trois habitations desservies par une servitude de passage afin de respecter le caractère résidentiel du lieu et des parcelles voisines.

Il ne s'agit pas de faire un programme collectif d'habitations.

SERVITUDE DE PASSAGE		
LOT 1	LOT 2	LOT 3

SERVITUDE DE PASSAGE	
LOT 1	LOT 2

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à la présente.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma respectueuse considération.

POUR L'INDIVISION BAELE

Vincent BAELE

